

COMMUNIQUE DE PRESSE

Episode de pollution de l'air

L'épisode de pollution de l'air de niveau « alerte » perdure sur la région Rhône-Alpes.

Lundi 4 mars, la reprise des activités économiques et les gelées matinales contribuent à l'accroissement des émissions de particules. Le dispositif d'alerte reste donc de mise à l'échelle régionale pour les 24 heures qui viennent.

L'arrivée d'un flux de sud dès la fin de la journée et de précipitations dans la journée de mardi pourraient contribuer à la dispersion et au lessivage des polluants présents dans l'atmosphère et ainsi amorcer une diminution sensible des taux de particules sur l'ensemble du territoire régional.

Principales recommandations sanitaires et comportementales :

- Ne modifiez pas vos déplacements habituels
- Ne modifiez pas vos activités sportives sauf pour les sujets sensibles qui doivent privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses (et notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives)
- Ne modifiez pas vos pratiques habituelles d'aération et de ventilation
- Pratiquez le co-voiturage ou utilisez les transports en commun
- Réduisez votre vitesse sur routes et autoroutes
- N'allumez pas de feu de cheminée sauf s'il s'agit de votre unique moyen de chauffage
- Les éventuelles dérogations à l'interdiction permanente de brûlage à l'air libre sont suspendues

L'ensemble des recommandations sanitaires et comportementales est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.air-rhonealpes>

